

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-septième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 8 – 13 juillet 2024

Réglementation du commerce

Identification des bois et autres produits du bois

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSIONS

1. Le présent document a été soumis par le Canada, en sa qualité de Président du Groupe de travail intersessions sur l'identification des bois et autres produits du bois.*
2. À sa 19e session (CoP19, Panama City, 2022), la Conférence des Parties a adopté les décisions 19.145 à 19.148, *Identification des bois et autres produits du bois*, comme suit :

À l'adresse du Secrétariat, en consultation étroite avec le Comité pour les plantes

19.145 *Le Secrétariat, en consultation étroite avec le Comité pour les plantes, et sous réserve de ressources externes :*

- a) *examine l'utilité et la fonctionnalité du répertoire en ligne et fait des recommandations sur son développement ;*
- b) *s'appuyant sur les résultats de cet examen, collabore avec les organisations et les spécialistes compétents au développement d'un répertoire des ressources d'identification du bois et autres produits de bois, et d'une page Web dédiée, en tenant compte des avancées et recommandations communiquées dans le document PC25 Doc. 19 et son addendum ;*
- c) *en entreprenant ce qui précède, envisage d'adapter la compilation des ressources pour l'identification du bois et autres produits de bois aux besoins à la fois des agents chargés de la lutte contre la fraude agissant en première ligne et des spécialistes pratiquant l'identification du bois et autres produits de bois à des fins criminalistiques ou juridiques ; et*
- d) *rend compte de l'avancement ou des résultats de ces travaux au Comité pour les plantes à sa première session ordinaire après la CoP19, et sollicite son avis et sa contribution.*

À l'adresse des Parties

19.146 *Les Parties sont encouragées à collaborer avec le Secrétariat en partageant les informations pertinentes pour soutenir l'application des décisions 19.145 et 19.147.*

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

À l'adresse du Comité pour les plantes, en collaboration avec les parties prenantes concernées

19.147 *Le Comité pour les plantes, en collaboration avec les parties prenantes concernées et en s'appuyant sur les informations disponibles sur des initiatives existantes et les avancées à ce jour :*

- a) *élabore un plan en vue de prioriser les espèces d'arbres inscrites aux Annexes de la CITES pour concentrer les efforts déployés au niveau mondial sur le développement et le partage de bases de données de références et d'outils pour l'identification, comprenant des campagnes d'échantillonnage pour obtenir des échantillons de référence justificatifs ;*
- b) *priorise l'élaboration de matériel d'identification pour les espèces du genre *Dalbergia*, en tenant compte des progrès décrits dans les documents PC25 Doc. 34 et CoP19 Doc. 84.1, et du matériel d'identification de première ligne pour aider à différencier les espèces ressemblantes dont l'état de conservation n'est peut-être pas préoccupant, comme *Dalbergia sissoo* ;*
- c) *établit une liste des techniques et outils disponibles et évalue leurs normes et leur utilité pour l'identification des espèces et l'application de la CITES aux espèces d'arbres inscrites aux Annexes et les espèces ressemblantes ;*
- d) *détermine les lacunes dans les sources de connaissances actuelles pour l'identification des arbres CITES, leur disponibilité et leur utilité, et prend en compte les difficultés ainsi que les ressources financières requises pour mettre ces outils plus largement à la disposition des Parties ;*
- e) *élabore des modèles normalisés pour l'information et autres outils pouvant faciliter le partage de l'information sur le contenu et l'état des collections d'échantillons de bois, et échange avec des instituts de recherche, des organismes d'application des lois et autres autorités ;*
- f) *définit des méthodes susceptibles de stimuler l'échange mondial, régional et national de meilleures pratiques en matière de technologies d'identification des bois entre Parties, sans oublier les enseignements acquis sur la manière dont les Parties ont construit leurs capacités et leur expertise relatives à l'identification des bois ;*
- g) *examine l'utilité et la fonctionnalité du répertoire en ligne et fait des recommandations sur son développement pour contribuer à la mise en œuvre de la décision 19.145 ;*
- h) *examine les résultats pertinents de la réunion en ligne de l'Équipe spéciale sur le commerce illégal de spécimens d'espèces d'arbres inscrites aux Annexes de la CITES, présentés en annexe de l'addendum au document SC74 Doc. 33.2 ; et*
- i) *informe le Comité permanent des progrès accomplis, selon qu'il convient, et communique ses conclusions et recommandations pour examen à la Conférence des Parties, à sa 20e session.*

À l'adresse du Comité permanent

19.148 *Le Comité permanent examine tout rapport du Comité pour les plantes relatif à la mise en œuvre de la décision 19.147 et communique, s'il y a lieu, les recommandations qu'il pourrait souhaiter faire à la Conférence des Parties.*

- 3. Dans le document PC27 Doc. 18.1, le Secrétariat rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions 19.145 et 19.146. Le présent rapport fait donc une mise au point sur la mise en œuvre de la décision 19.147.
- 4. À sa 26^e session, le Comité pour les plantes a examiné le document PC26 Doc. 20 et est convenu, entre autres, de créer un Groupe de travail intersessions sur l'identification des bois, dont le mandat est d'examiner la mise en œuvre des paragraphes a) à g) de la décision 19.147, y compris l'annexe 2 du document PC26 Doc. 20, et de s'accorder sur les mesures à prendre en vue de leur mise en œuvre, puis de faire rapport à sa 27^e session.

5. La composition du groupe de travail a été convenue comme suit :

Président : Canada.

Membres : représentant suppléant de l'Asie (M. Chong), représentant de l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et des Caraïbes (M. Belteton Chacon), représentant de l'Amérique du Nord (M. Boles) ;

Parties : Afrique du Sud, Allemagne, Cameroun, Canada, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Mali, Mexique, République de Corée, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Union européenne;

OIG et ONG : Organisation internationale des bois tropicaux ; Association technique internationale des bois tropicaux ; ForestBased Solutions ; International Wood Products Association ; Species Survival Network ; TRAFFIC ; World Resources Institute ; World Wide Fund for Nature.

Résumé des conclusions et recommandations

6. Les membres du groupe de travail ont été invités à formuler des commentaires écrits au sujet de la mise en œuvre des paragraphes a) à h) de la décision 19.147. L'Afrique du Sud, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Mexique, ainsi que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont apporté des réflexions et un éclairage précieux. L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et le World Resources Institute (WRI) ont également fait part de leurs points de vue et réflexions. Les réponses telles qu'elles ont été reçues sont jointes au présent document sous forme d'annexes, comme suit :

a) Annexe 1 : résumé des réponses reçues portant sur certains paragraphes de la décision 19.147, tel que compilé par le Canada en sa qualité de Président du groupe de travail intersessions. Les deuxième et troisième feuilles intitulées « Tableau 1 – Afrique du Sud (AS) » et « Tableau 2 – Afrique du Sud (AS) » complètent le résumé de la réponse de l'Afrique du Sud. Veuillez noter que la réponse des États-Unis n'est pas résumée dans ce tableau, mais se trouve dans son intégralité à l'annexe 6.

b) Annexes 2 à 6 : réponses des Parties telles que nous les avons reçues, de l'Afrique du Sud, du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Mexique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

c) Annexes 7 et 8 : réponses des organisations intergouvernementales et non gouvernementales telles que nous les avons reçues, de l'OIBT et du WRI. La réponse du WRI repose sur les commentaires formulés par l'organisation World Forest ID, entièrement approuvés par WRI.

7. Le mandat et les tâches du groupe de travail étaient assez vastes et le délai trop court pour permettre d'accomplir les progrès souhaités. Il n'y a pas eu suffisamment de temps pour examiner attentivement le grand nombre de commentaires reçus ainsi que certains documents importants fournissant des informations utiles et d'ordre général dont les membres du groupe de travail ont pris connaissance et qui provenaient de travaux antérieurs à la création de ce groupe de travail. Il n'a pas été possible d'organiser une discussion avec tous les membres dudit groupe.

8. Il est recommandé de poursuivre les travaux sur la question, mais en créant des sous-groupes chargés d'aborder certains aspects précis du mandat ou en procédant par étapes et de manière progressive. En fixant des priorités pour les tâches à accomplir, il sera plus facile de les répartir pour que des travaux soient accomplis en parallèle. Il faut veiller à éviter tout chevauchement avec les travaux découlant d'autres décisions relatives aux arbres ou avec ceux découlant du groupe de travail intersessions sur les espèces d'arbres africaines et du groupe de travail intersessions sur les espèces d'arbres néotropicales.

Réflexions sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision 19.147

9. Il a été constaté que de nombreuses décisions sont interdépendantes (cf. décisions 19.145 à 19.148) et qu'elles doivent donc être examinées ensemble afin de résoudre les problèmes en matière d'identification des bois et des produits du bois. Les décisions sont assez ambitieuses et ne devraient prévoir que des activités ou tâches qu'il est raisonnablement possible de faire pendant les périodes entre les sessions. De plus, des objectifs plus modestes et plus tangibles devraient être fixés.

10. Pour établir des priorités concernant la mise au point d'outils d'identification des espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES, il faudra évaluer les outils déjà disponibles, tenir compte des volumes de commerce pour chaque taxon à l'échelle régionale, ainsi que des aspects liés à la mise en œuvre afin de garantir que les outils d'identification aient des effets concrets dans les domaines où ils sont nécessaires.
11. Les besoins diffèrent, tout comme le niveau de complexité qui en résulte :
 - a) Les agents chargés de la lutte contre la fraude ou du contrôle des frontières sur le terrain ont besoin d'outils rapides, intuitifs et facilement accessibles, de formations, de guides sur le terrain, d'experts qu'ils peuvent consulter, etc. afin de pouvoir travailler efficacement sur le terrain. Ils ont également besoin d'outils d'identification au moins pour le genre afin d'identifier les bois sur le terrain. Il est important de garder à l'esprit l'existence de certains besoins non couverts (par exemple les coûts) afin de veiller à ce que les solutions technologiques soient accessibles à un large éventail de Parties.
 - b) un niveau élevé de précision est essentiel lorsqu'il s'agit d'identifier l'espèce et son lieu d'abattage de manière incontestable, en particulier lorsque des mesures juridiques ou de lutte contre la fraude doivent être prises.
12. Il existe des synergies avec d'autres organisations ou experts spécialisés dans l'identification des bois, ainsi qu'avec d'autres groupes de travail de la CITES chargés du suivi des décisions relatives aux espèces d'arbres, et il est donc important de définir les modalités de collaboration avec ces groupes afin d'optimiser les ressources limitées.
13. L'expertise en matière d'identification des bois est une ressource rare qui doit être développée. Il convient de repérer les experts disposés à apporter leur soutien et de préciser leur domaine d'expertise et localisation géographique. Il est également nécessaire d'étoffer les collections d'échantillons de référence justificatifs des bois en tenant compte non seulement des espèces de bois, mais aussi de leur origine géographique.
14. Il serait également utile d'évaluer les modèles existants en matière de coordination internationale, les répertoires centralisés, les modèles d'information normalisés, ainsi que d'autres aspects liés à l'identification des bois et des autres produits du bois.
15. En outre, il faut noter que le Secrétariat est en train de lancer une étude connexe en s'appuyant sur le mandat de travail révisé lors de la 26^e session du Comité pour les plantes (PC26), laquelle devra être examinée après la 27^e session du Comité pour les plantes (PC27) eu égard à la mise en œuvre de la décision 19.146. Étant donné que les décisions 19.145 à 19.147 sont une série de décisions liées entre elles, il est important de disposer d'informations provenant de ladite étude pour les prendre en considération dans le contexte de la décision 19.147.
16. Étant donné que les membres du groupe de travail ont formulé de nombreuses observations utiles et que les travaux n'ont pas progressé autant qu'espéré, il faudrait envisager de donner au groupe de travail la possibilité de poursuivre ses efforts et de progresser davantage.

Recommandations

17. Le Comité pour les plantes est invité à :
 - a) prendre acte des progrès accomplis par le groupe de travail intersessions d'identification des bois et d'autres produits du bois et des annexes 1 à 8 du présent document ;
 - b) tenir compte des réflexions concernant la mise en œuvre des décisions 19.145 à 19.147 et à réfléchir à la nécessité d'établir un nouveau mandat ou de réexaminer certains mandats ;
 - c) formuler des recommandations qui seront étudiées par le Comité permanent à sa 77^e session (SC77).